

**Séance ordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-neuf janvier à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saumane s'est réuni en séance ordinaire dans la salle communale, sous la Présidence de Madame Laurette ANGELI, Maire.

Date de la convocation : 26/01/2021	Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 7	Nombre de pouvoirs : 3

Présents : Laurette ANGELI, Damien BOURGADE, Dominique CASTAN, Maïdie LASHERMES, Joris MAMOURI, Candice BOUTAVIN, Rose SKRZYNSKI, Sophie SOLIA, Lise GUILLERMIN, Florence SERRAL.

Procurations : Damien BOURGADE à Laurette ANGELI, Rose SKRZYNSKI à Dominique CASTAN, Joris MAMOURI à Maïdie LASHERMES.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Candice BOUTAVIN

Ordre du jour :

- DETR 2021
- Droit de préemption
- Aménagement baignade sur le Gardon
- Subventions Associations
- Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédits par anticipation au BP M14 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1/ DETR 2021 (2021 001)

Madame le Maire rappelle que suite aux inondations du 19 septembre 2020, la commune a fait une demande de subventions sur la plateforme « démarches simplifiées », mise en place par les services de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Agence de l'Eau.

Elle explique que la part « Etat » doit être demandée sur les fonds « DETR » (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2021.

Elle propose de demander une subvention DETR 2021 pour la voirie et l'assainissement, fortement endommagés le 19 septembre 2020.

Le montant des travaux de voirie s'élève 132 145.03 € HT, soit 158 574.04 € TTC.

Elle propose de demander 50 % du montant total, soit 66 072 €.

Le montant des travaux d'assainissement s'élève à 66 034 € HT, soit 79 240.80 € TTC.

Elle propose de demande 30% du montant total, soit 19 810.20 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus trois procurations, accepte le plan de financement tel que présenté par Madame le Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2/ Droit de Préemption

Madame le Maire informe le conseil municipal que le fond de commerce du bar/restaurant « Le panier fleuri » est en cours de vente et que la commune a le droit de préempter.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

3/ Aménagement d'un plan d'eau de baignade sur le Gardon (2021 002)

Madame le Maire rappelle que chaque été la commune aménage un plan d'eau sous la place publique du village sur le Gardon de Saint Jean.

Il s'agit d'un seuil amovible accompagné d'un surcreusement du lit de la rivière à l'amont du seuil. L'arrêté préfectoral favorable du 16 mai 2011 arrivant à échéance, il y a lieu de renouveler cette autorisation. Le dossier de renouvellement a été confié au bureau d'étude RIPARIA, conformément à la délibération 2020 048.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents plus trois procurations, autorise Madame le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour le renouvellement de l'autorisation de curage du seuil de baignade en vue de l'aménagement d'un site de baignade sur le Gardon de saint Jean.

#### 4/ Subventions aux associations (2021003)

Madame le Maire présente la demande de subvention pour l'année 2021 de l'association départementale « les restos du Cœur ». Considérant l'augmentation croissante des demandes d'aides engendrée par la crise sanitaire Covid-19, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la somme de 400 € avant le vote du BP 2021, ceci afin d'aider l'association à clôturer la campagne d'hiver.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents plus trois procurations d'attribuer une subvention de 400 € à l'association départementale des « Restos du Cœur », pour l'année 2021.

#### 5/ Ouverture de crédits par anticipation au BP M14 2021 (2021 004)

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'ouverture par anticipation de crédits en section d'investissement sur le budget principal 2021, ceci afin de procéder au paiement de la facture suivante :

Sens	Chapitre	Art.	Op.	Tiers - objet	Montant
D	20	2051	10004	JVS – redevance logiciels 2021	1 692.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture par anticipation des crédits tels que présenté ci-dessus.

#### Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura très certainement d'autres ouvertures de crédits par anticipation à prendre avant le vote du budget 2021, certains travaux de réparations des bâtiments communaux endommagés par la crue du 19/09/2021 étant quasiment terminés.

Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours :

Bibliothèque : l'électricité est terminée, le carrelage est en cours de réalisation, il restera la peinture.

Epicerie : la réhabilitation des réseaux électriques est en cours ainsi que le changement de l'isolation des murs sur une hauteur d'1,20 mètre.

Salle polyvalente : les prises électriques ont été changées, le nouveau comptoir est en cours de réalisation ainsi que la peinture. Le portail du garage a été changé.

Kiosque : les réseaux électriques ont été repris, il reste les portes des toilettes à changer et la porte métallique à redresser.

Logement La Poste : l'isolation sous la terrasse est à faire ainsi que l'ancrage.

Logements communaux : l'ancrage des bâtiments est prévu pour février 2021.

Logement La Matouse : la reprise des réseaux électriques est terminée.

Logement La Cure : le mur de soutènement sous la cuve de gaz reste à faire.

Madame LASHERMES rappelle à Madame le Maire que la route dite du pont noyé a été fortement endommagée par la crue du 19/09/2020 et signale qu'à ce jour elle est toujours difficilement praticable, d'autant plus qu'elle est très fréquentée. Madame LASHERMES demande la remise en état au minimum de cette route en attendant la réalisation des travaux prévus (enfouissement de la ligne MT ENEDIS et passage du réseau d'assainissement). Madame le Maire dit qu'une solution provisoire sera trouvée.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'audience concernant le litige qui oppose la commune de Saumane à l'ancienne gérante du multiple rural a eu lieu. La partie adverse a été déboutée sur l'accusation de dol, reste à délibérer sur le défaut de conformité du matériel mis à disposition et la contestation des sommes dues par la locataire. La décision devrait intervenir vers la fin du mois de mars 2021.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 19h00.